

BARREAU DE TOULOUSE

---

# Séance solennelle d'ouverture de la Conférence du Stage

*26 Janvier 1980*

**DISCOURS**  
de M. le Bâtonnier **MERLE**



**DISSERTATION**

par M<sup>e</sup> Lucien RAPP  
Lauréat de la Conférence du Stage  
Prix Alexandre-Fourtanier (Médaille d'Or)



**ELOGE de Maître Henri JOLY**

par M<sup>e</sup> J.-M. DUCOMTE  
Lauréat de la Conférence du Stage  
Prix Henri-Ebelot (Médaille d'Argent)

# ELOGE de Maître Henri JOLY

## « *Le Prétoire et le Siècle* »

« Toutes les vicissitudes de notre vie sont des matériaux dont nous pouvons faire ce que nous voulons, tout est le premier nombre d'une série, le début d'un roman infini. »

Novalis.

« On a beau revêtir toutes les défroques, faire semblant d'être ceci ou cela, disait Maxime Gorki, on naît homme et on meurt homme. »

Mais avant que l'essentiel puisse être dit, il faut que la rumeur s'apaise et que se taise la voix des coryphés serviles et des critiques venimeux pour laisser au temps le soin d'opérer le subtil partage entre l'accessoire et le permanent, il importe que cesse le cliquetis des mots et que s'éteignent les tumultes et les fureurs de l'existence.

De ces tumultes et de ces fureurs, Henry Joly en fit la trame de son destin. Notre Prétoire et notre Ville en portent témoignage.

Avocat d'exception, journaliste sans concession, parlementaire radical, et le mot au XIX<sup>e</sup> siècle avait une résonance que nous soupçonnons mal aujourd'hui, commissaire de la République en 1848, à ce poste, « il sembla, un moment, reconstituer à son profit, l'ancien royaume d'Aquitaine » (1).

Mais, la gloire et la célébrité, « cette somme de tous les préjugés et de tous les malentendus qui s'amassent autour d'un nom » disait R.M. Rilke, sont valeurs éphémères ; le refus des compromissions, la fidélité aux idéaux choisis en sont malheureusement les pires ennemis. Henry Joly en fit la cruelle expérience.

Cette République de 1848 qu'il avait choisie de servir après avoir contribué à son avènement, il ne put admettre qu'elle soit abandonnée aux caprices d'un scélérat. Il ne fut pas de ces cortèges dociles qu'apercevait Proudhon entre les barreaux de la prison Saint-Pélagie, qui, au lendemain du 2 décembre 1851 vinrent saluer l'imposture. Il ne succomba pas à l'habileté de celui qui était parvenu à se faire admettre comme le défenseur de la classe opprimée face à une bourgeoisie

---

(1) A. Robert, E. Bourloton, G. Gougny, « Dictionnaire des Parlementaires français », Edition 1890, T. III, p. 423.

maladroite qu'aveuglait son insolent désir de revanche. Il eut pu se taire et faire soumission, à l'instar des Sainte Beuve, Mérimée, Vigny, Auguste Comte, Frédéric Leplay, Enfantin, etc., pour jouir de cette tranquillité d'esprit que confère la bénédiction du pouvoir en place. C'était trop demander à celui qui s'était donné pour ligne de conduite cette maxime dans laquelle Goethe a fixé l'absolu de la grandeur humaine : « Agir selon sa pensée ».

Il ne put se résigner à admettre ce mélange de persuasion et de contrainte, d'élan démocratique et de tracasseries policières, de populisme vaguement social et de candidature officielle que promettait déjà d'être le régime du Second Empire. Joly n'était décidément pas fait pour participer à la « haute Noce » que devait plus tard fustiger Zola.

Le combat qu'il voulut mener contre le Prince Président était inégal, il n'en fut que plus noble. Joly en sortit brisé, il ne connut pas l'honneur de la mort « pour 25 francs » comme le journaliste Baudin, ni la prison qui forge les héros, mais le déchirement du bannissement et du silence imposé.

Lorsque en 1935, Maître De Lestang entreprit pour la première fois l'éloge d'Henry Joly, il plaça son propos sous le signe de cette vertu exigeante et rare que constitue le souvenir. « En consacrant quelques instants à sa mémoire, disait-il, nous éviterons le reproche d'insouciance et d'ingratitude ».

Je voudrais placer ce discours, sous la même invocation, pour une nouvelle fois, dissiper l'oubli, cette conjuration silencieuse des bonnes consciences qui cherchent à s'affranchir de l'ombre tutélaire des dévouements passés, pour essayer de dire que la grandeur ne s'épuise pas d'avoir une seule fois été louée.

Jacques, François, Claire, Henry Joly vit le jour à Limoux, le 25 novembre 1790, quelques jours seulement après la naissance à Macon de celui que les circonstances allaient transformer en son plus célèbre compagnon de route : Alphonse de Lamartine.

La France entrait alors dans l'ère des grandes expériences, celle de la liberté, puis celle de la terreur, celle de la licence, puis celle de la contrainte. Six régimes politiques déjà s'étaient succédés avant qu'il atteigne l'adolescence.

Il n'est pas facile d'avoir connu enfant la contingence politique, et pourtant, Joly ne vint jamais grossir la cohorte désabusée de ces enfants du siècle trop tôt vieilliss. La fragilité des régimes devait seulement lui rendre plus évidente la fragilité, plus dangereuse encore, des idéaux, auxquels très tôt il adhéra, de liberté, de justice, et d'égalité, et à la défense desquels, il ne devait jamais cesser de consacrer son existence et son activité.

Etudiant à Montpellier, c'est dans cette ville qu'il prêta le serment d'avocat en 1812, en plein cœur du Premier Empire. Il choisissait la voie qu'alors empruntaient ceux qui n'acceptaient pas de sombrer dans le conformisme ambiant, car, être avocat, à l'époque, c'est déjà affirmer sa foi en l'avenir, c'était laisser ouvertes les portes de la révolte.

Très tôt en ce XIX<sup>e</sup> siècle commençant, Joly pressentit les oscillations qu'allaient prendre le balancier de l'Histoire, hésitant constamment entre l'attaque des mécontents et la riposte de l'Etat sous les cris conjugués de la pitié et de la vengeance. Très tôt il choisit son combat et devait y demeurer constamment fidèle.

A une époque où tout, les idées comme les actes, était mesuré à l'aune de l'engagement politique, il résolut d'être à la Barre aussi bien que dans le Siècle, l'avocat des Républicains et le défenseur des humbles.

C'est au Barreau de Limoux, puis au barreau de Montpellier, qu'il exerça d'abord ses talents avec une fougue dont devait prendre ombrage le pouvoir établi, puisque, sous la Restauration, il devait être emprisonné pendant un an et radié pour quelque temps du Tableau de l'Ordre.

Déjà s'affirmait sa constante préoccupation de ne point dissocier sa participation à la défense de ceux qu'il considérait comme ses amis, et son propre militantisme.

L'emprisonnement et les tracasseries qui lui étaient faites ne devaient pas toutefois refroidir son ardeur, puisque, lorsque la Révolution de 1830 éclata, que l'aveuglement de Charles X et de Polignac avait rendue inévitable, il faisait déjà figure de chef de Parti démocratique dans sa région.

Cela lui valut d'être nommé Procureur Général près de la Cour d'Appel de Montpellier. La Monarchie de Juillet pensait peut-être, par cette récompense, s'assurer de son concours et tourner à son profit sa verve polémique. Son attente fut déçue. Il ne fallut pas longtemps avant que Joly percût dans la politique de la Monarchie citoyenne une véritable trahison des orientations qu'il avait cru percevoir dans la Révolution de 1830. Les vainqueurs de 1830 « n'ont compris de la révolution que les places à prendre et une nation à remuseler », écrivait Lamartine en 1836, à son ami Cazales, le fils du célèbre orateur de la Constituante. De ces places, Joly n'en voulut pas et, quelques mois seulement après avoir été nommé, présentait sa démission en des termes où l'on sent percer la colère et la grandeur d'âme.

« Je ne veux ni trahir le gouvernement dont je suis le représentant, en demeurant fidèle à une politique qui n'est point la sienne, ni abandonner les idées que j'ai toujours défendues pour servir ceux qui les condamnent. »

Il avait compris que la légitimité acquise par Louis Philippe dans les plis du drapeau tricolore, puis confirmée par le « baiser républicain » de Lafayette, ne parviendrait pas à maintenir l'accord conclu, l'espace de quelques jours, entre la bourgeoisie et le peuple des faubourgs de Paris. Après « la défaite volontaire des supériorités de noms, de fortunes, de talents », pour reprendre la formule que Balzac a mis dans la bouche de Roubaud, l'ingénieur de « Curé de village », la France continue d'être ce pays peuplé de « vingt-cinq millions de voleurs décidés à le rester » comme le dira Michelet, faisant spirituellement allusion au célèbre propos de Proudhon.

Si le Parquet perdit là l'espoir d'une glorieuse collaboration le Barreau de Toulouse n'allait pas tarder à s'en trouver enrichi. Mais, en même temps que le chemin du Palais, Joly retrouvait aussi celui de la politique. Pendant les vingt années qui suivirent, son nom ne cessa d'être associé aux grandes causes qui se plaquèrent dans notre prétoire et aux événements qui secouaient notre ville et sa région.

Le 5 juillet 1831, il était candidat des démocrates radicaux dans le Collège électoral de Pamiers, et, en dépit du système électoral censitaire, fait pour avantager les candidats du juste milieu, il fut élu et prit place parmi les représentants de l'extrême gauche, dont il soutint les prises de position avec sa vigueur déjà légendaire. En même temps, avec l'aide d'Armand Duportal, le futur animateur de la Commune de Toulouse, du poète romantique Louis Maynard, et de Jean-Baptiste Rouy, il crée le « Patriote de Juillet », journal où allaient s'exprimer les opinions de l'opposition républicaine que la révolution de 1830 avait contribué à rallumer.

On peut, au travers des différents numéros du journal, suivre l'approfondissement du fossé qui sépare le pouvoir en place de ceux qui ont contribué à son avènement. L'insurrection des canuts lyonnais au mois de décembre 1831 suivie de la terrible répression organisée par le Général Roquet et le Duc d'Orléans, l'insolence de Casimir Périé qui, chef du Gouvernement, répliquait à un député de Gauche : « Le malheur de ce pays est qu'il y a beaucoup de gens, qui, comme vous, s'imaginent qu'il y a eu une révolution. Non, Monsieur, il n'y a pas eu une révolution, il n'y a eu qu'un simple changement dans la personne du chef de l'Etat », provoquèrent autant de réaction de colères dans les colonnes du journal. Toutefois, des difficultés financières grandissantes jointes à la véritable guerre d'usure que le Gouvernement Casimir Périé avait engagé contre les journaux républicains contraignirent bientôt « Le Patriote » à cesser sa parution.

Le 11 juin 1833, paraissait son ultime numéro.

Joly n'en cessa pas pour autant d'incarner l'action républicaine qu'il soutint de sa parole et de son action. Non réélu en 1834 et en 1838, il est aux côtés des insurgés d'avril 1834, qui, à la suite d'un nouveau conflit survenu entre les ouvriers et les patrons lyonnais consécutivement au vote d'un projet de loi interdisant les associations, pensèrent le moment venu de renverser le Régime.

Guizot avait un peu trop vite vanté les mérites de l'ordre retrouvé, lorsqu'il déclarait, le 16 février 1833 devant la Chambre : « Les émeutes sont mortes, les clubs sont morts, la propagande révolutionnaire est morte, l'esprit révolutionnaire, cet esprit de guerre aveugle qui semblait un moment s'être emparé de toute la Nation, est mort. »

Le chant de louange prenait l'allure d'une oraison funèbre tant l'ombre de la mort était présente.

En 1834, ce ne furent pas des concepts que l'on portât en terre, mais des hommes. Durant quatre jours, du 9 au 12 avril, Lyon fut le théâtre d'un combat de rues sans merci. L'émeute réprimée, on releva 342 morts, près de 600 blessés, 2.000 suspects furent arrêtés pour être

traduits devant la Chambre des Pairs constituée en Haute Cour. Un procès mouvementé devait commencer le 5 mai 1835, car le gouvernement refusa aux accusés le soin de choisir leurs défenseurs. Un Comité fut cependant constitué auquel participa Joly associé pour la circonstance à d'autres grands noms du Barreau, comme Cremieux, Jules Favre, Ledru Rollin, et à d'importantes personnalités républicains et socialistes, comme Buonarroti, Blanqui, Lammenais, qui, s'il ne put remplir correctement sa fonction d'assistance des accusés, parvint au moins à informer l'opinion publique des singularités de la procédure d'exception retenue par le pouvoir.

Aux élections du 2 mars 1839, Joly retrouvait son siège à la Chambre des Députés. La Monarchie de Juillet, sans le savoir clairement, entraînait dans l'ère des périls, ouverte par l'incroyable déchainement de la Coalition, dans laquelle se fondaient les ambitions de Guizot, Thiers, Odilon Barrot, contre le gouvernement du Comte Molé. Comme par le passé, Joly fut à la Chambre le porte-parole des idées radicales, soutenant sans désespérer la réforme électorale qu'aurait matérialisé l'abaissement du cens et la réforme parlementaire destinée à mettre un terme à un scandale des députés-fonctionnaires.

Réélu en 1842, il refusa, lors du célèbre incident Pritchard qui troubla « l'entente cordiale » entre la France et la Grande-Bretagne, de voter l'indemnité qui devait dédommager l'ancien Consul d'Angleterre à Tahiti et fut de ceux qui s'élevèrent contre l'humiliation que Guizot faisait subir à la France en adressant des excuses à la Grande-Bretagne.

La profusion oratoire et la mesquinerie des propos qui renaient l'attention des palais officiels n'occupèrent jamais suffisamment l'esprit de Joly pour lui faire oublier l'intérêt de la cité qui l'avait adopté. A partir de 1840, il prête régulièrement le concours de sa plume à « L'Emancipation », le nouveau journal de l'opposition républicaine que Jean-Baptiste Paya avait créé pour occuper la place laissée vacante par la disparition du « Patriote de Juillet ». Associé à Bernard Mulé, Armand Duportal, Gatien Arnoult, Pegot Ogier et Ribeyrolles, il stigmatise le régime « immoral » et « corrupteur » de Guizot, se fait le champion des peuples opprimés, d'Italie, de Pologne, de Suisse, du Canada, et prend le parti des « Associations de travailleurs ». Face à la cécité politique et à l'entêtement imbécile de Guizot, il prépare l'avenir, disposant d'une habileté suffisante pour dénouer le baillon que les lois de septembre 1835 avaient posé sur la liberté de la presse. Comme Zola, il était convaincu qu'« on guérit souvent d'une coup d'épée tandis qu'on ne guérit jamais d'un coup de plume lorsqu'il a porté » (2).

Son ardeur de polémiste ne lui fait cependant pas oublier les nécessités du combat politique local qui prend parfois un tour dramatique.

Les lions et les grisets peuvent bien s'étourdir « au bastringue où l'on polke en bottes à talons » (3), la révolte commence à gronder

---

(2) « Le Figaro », 11 octobre 1880.

(3) « Journal de Toulouse » du 21 décembre 1846.

chez les propriétaires et commerçants, qui admettent mal la révision en 1838 du mode de calcul de l'assiette de l'impôt. Sous l'impulsion de la double opposition des légitimistes et des Républicains, le mécontentement se fait émeute en juillet 1841, contraignant à la fuite le Préfet Mahul.

Le gouvernement ourdit sa revanche, elle sera vigoureuse mais ne parviendra pas à regagner Toulouse à la cause du juste milieu. La modification de la loi des patentes en 1845 et la vague de pamphlets qu'elle suscita se chargeront de le démontrer.

Il est vrai que la petite et moyenne bourgeoisie, principale force de contestation, se découvrait un allié, dont le poids n'allait cesser de croître, dans les classes populaires toulousaines que gagnait l'idéal socialiste. A l'époque, le socialisme toulousain s'incarnait sous les traits du peintre Gouhenant, disciple de Cabet et responsable d'une société secrète : « L'organisation méridionale ». Toute entière consacrée à la défense des idées du prophète du socialisme icarien, il ne semble pas que son action ait été au-delà d'un simple prosélytisme verbal. Il n'empêche que son existence même portait ombrage au pouvoir, et il suffit d'une incitation « à se soulever contre la tyrannie » prononcée lors du congrès qui se tenait à Toulouse, le 15 janvier 1843, et qu'un agent secret du Préfet saisit dans l'entre-bâillement d'une porte, pour que la répression ait le loisir de s'exercer.

Lors du procès qui s'ouvrit le 21 août 1843, Maître Gasc, aidé de Cabet, qui alors était avocat au Barreau de Parais, assurait la défense de Gouhenant, Maître Joly plaidait pour ses complices. Malgré les embûches que la défense rencontra dans l'exercice de sa fonction, en dépit des artifices de procédure auxquels crut devoir recourir le Président, bien que Cabet se soit vu interdire de prendre la parole sous prétexte d'application de l'article 195 du Code d'Instruction Criminelle, tous les accusés furent acquittés.

La manœuvre avait échoué, et l'entreprise de musellement de l'opposition socialiste tournait à la confusion du ministère. Mieux que toutes les associations secrètes et que tous les congrès clandestins, le procès de Gouhenant avait fourni au mouvement socialiste toulousain sa consécration, il lui désignait aussi ses martyrs, ses héros et son chef de file en la personne d'Henri Joly, il avait été l'occasion de forger les mots d'ordre que scanderaient les futurs cortèges de la victoire.

Lorsque aux élections de 1846 Joly fut battu par Cabanis, le Maire de Toulouse, un constitutionnel, radicaux et légitimistes se répandirent dans les rues de Toulouse aux cris de :

« Vive Joly, à bas Cabanis,  
« A bas les électeurs corrompus,  
« A bas les tyrans,  
« Vive la réforme,  
« Vive Genoude » (4).

(4) L'abbé Génoude, élu légitimiste en 1846.

Vaine agitation, dira-t-on, Guizot vient de remporter les élections et apparaît alors à l'apogée de sa puissance. Puissance trompeuse cependant que celle de ce chef de gouvernement en qui Royer-Collard condescendait à peine à voir « une surface d'homme d'Etat », acquise à coup de refus et de problèmes différés. Il ne suffisait pas de qualifier anarchie les désordres que cette politique crispée continuait de susciter, ni d'en appeler aux ressources d'un souverain mépris, pour conjurer les périls de l'heure. La France, un temps hésitante, savait désormais exprimer avec des mots, faute d'avoir accès au bulletin de vote, son rejet de la corruption et du système des députés-fonctionnaires que Louis-Philippe admirait tant. Il eut mieux fait, Guizot, de lire les conclusions prophétiques qu'Alexis de Tocqueville tirait de son analyse de la démocratie en Amérique. Même si l'irréparable était déjà en marche, il eut pu prêter attention, ses « Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps » en eussent été modifiées, au discours que ce même Tocqueville prononça le 27 janvier 1848 à la tribune de la Chambre : « On dit qu'il n'y a pas de péril parce qu'il n'y a pas d'émeute, disait-il ; on dit, comme il n'y a pas de désordre matériel à la surface de la société, les révolutions sont loin de nous. Messieurs, permettez-moi de vous dire que je crois que vous vous trompez. Sans doute, le désordre n'est pas dans les faits, mais il est entré bien profondément dans les esprits. Regardez ce qui se passe au sein de ces classes ouvrières... Ne voyez-vous pas qu'il se répand peu à peu dans leur sein des opinions, des idées, qui ne visent point seulement à renverser telle loi, tel ministre, tel gouvernement même, mais la société, à ébranler les bases sur lesquelles elle repose aujourd'hui?... » (5).

C'était trop lui demander ; comme plus tard Napoléon III, son chiffre lui suffisait.

Pour Joly, avec cet échec, s'ouvraient les années les plus fertiles de sa carrière pourtant déjà bien remplie. « Sa verve mordante et frondeuse » que se plaisait à vanter Me Albert, il allait, rendu par les circonstances au barreau, la consacrer à l'édification des jurys d'assises dont il fut, l'espace de quelques affaires retentissantes, l'interlocuteur passionné.

Il allait ainsi à l'essentiel, vers le procès d'assises, instance ultime où se jouent les drames les plus profonds, où se nouent et se dénouent des destins crucifiés. Il y fera merveille. Armé de cette intuition qui n'appartient qu'aux grandes âmes, il sut toujours révéler cette ineffable parcelle de dignité que jamais ne parvient à totalement détruire la déraison passagère. Il sut être poignant parce qu'il disait vrai, parce qu'à l'inférieure mécanique des faits il sut opposer l'humain, parce qu'en face des exigences mêlées de la sanction et de la vengeance, il fit valoir le droit au repentir et le droit à l'erreur.

Lors du procès Darbon, au cours duquel la Cour d'Assises de Toulouse eut à juger en 1847 les assassins du curé de Boussens et de sa servante Catherine, le talent de Joly n'éclipsa pas seulement celui des

---

(5) « Le Moniteur » du 30 janvier 1848.

trois confrères, Rumeau, Martin, Lucet, auxquels il était associé dans la tâche de défendre les accusés, il parvint également à arracher des éloges à son vieil ennemi politique, « Le Journal de Toulouse ».

Mais, les nécessités de la justice humaine n'affectaient pas, peut-être même le rendaient-elles plus aigu, le regard que Joly portait sur les injustices sociales et la politique du Ministère.

Conforté par son récent succès électoral, Guizot se complait dans cet immobilisme dont il semble avoir fait son art de vivre et sa technique de gouvernement. A ceux qui une nouvelle fois en 1847, sollicitent la réforme électorale et la réforme parlementaire, il croit possible de répondre : « Il n'y a pas de jour pour le suffrage universel, ce système absurde » à quoi le ministre de l'Intérieur Duchatel ajoutait : « Si le pays avait le désir de cette réforme, on le saurait : les élections toutes récentes l'auraient fait voir » (6).

Face à une Chambre aux ordres et à un gouvernement que son arrogance irrite et que les scandales viennent ternir (7), il fallait que le conflit se règle par la rue, source de toutes les légitimités. Dans tout le pays, une campagne de banquets se développe, organisée contre le régime du « juste milieu ». De plus en plus souvent, le toast traditionnel au roi est omis, on boit désormais à l'organisation du travail, aux droits de l'homme, à la souveraineté du peuple, aux principes de 1789 et 1830.

A Toulouse, sous l'égide de Joly et du Marquis d'Hautpoul, chef des légitimistes, la vieille alliance qui avait déjà fait ses preuves, se ranime. L'interdiction au mois de septembre 1846 du banquet de la Saint Henri, organisé par les légitimistes en faveur de la réforme, renforçait encore son évidente nécessité.

Mais les raisons du cœur sont souvent ennemies de la raison politique. Alors qu'il ne s'agit plus de réformer les institutions mais de renverser le pouvoir, les contours de chaque opposition s'affirment et les arrières-pensées renaissent. Pour Joly, les temps sont venus où les grands principes dont s'inspirera le gouvernement futur doivent être exprimés, pour Hautpoul, ennemi des tumultes populaires, seule compte la réforme. Une correspondance va naître entre les deux hommes, émaillée, selon la formule d'Hautpoul, de « professions de foi aiguisées en épigrammes ». Devant le refus que le Marquis oppose à la liste des douze toasts qui devaient être portés au cours d'un grand banquet commun, Joly ne peut maîtriser le feu qui l'anime. « La révolution est un abîme qui nous sépare, écrit-il au marquis. Vous ne voulez pas le traverser pour venir à nous, nous ne voulons pas le franchir à reculons pour aller à vous. Nous sommes ce qu'elle nous a fait ; vous êtes restés ce que vous étiez avant elle ». La réponse d'Hautpoul est à la mesure de l'attaque : « Vous nous accusez, Monsieur, d'être des hommes de l'ancien régime ; si, à notre tour, nous allions vous accuser d'être des hommes de 1793, qu'en résulterait-il ? Il en résulterait que le pays serait parfaitement fondé à nous exclure les uns les autres, nous

---

(6) Guizot : « Histoire Parlementaire », T. VIII.

(7) Affaire Teste.

comme rétrogrades, vous comme terroristes, car le peuple vous le savez bien ne veut pas plus de bonnets rouges que de talons rouges » Curieuse anticipation du discours de Lamartine sur le drapeau rouge qui ne pouvait laisser Joly insensible. « Monsieur le Marquis, répliquait-il, si vous aviez à choisir entre des époques de violence, qu'aimeriez-vous mieux de 93 repoussant l'étranger ou de 1815 servant d'auxiliaire à l'ennemi ? ».

Le banquet eut bien lieu, le 9 janvier 1848 dans l'ancien bâtiment des Minimes, par une affreuse journée de pluie, mais le charme était rompu et les alliés de la veille tout près d'en découdre lorsque leur commun objectif aurait été atteint. « La Gazette du Languedoc », organe des « constitutionnels », avait beau jeu d'ironiser. « Vous procédez d'une double souche de royauté et d'insurrection triomphante ayant promis la monarchie aux uns, la République aux autres, vous avez été forcés de mentir à tout le monde. Ainsi vous avez inauguré je ne sais quel système batard, sans précédent dans l'histoire », pouvait-on lire dans le numéro du 9 janvier 1848.

Il faut dire, à la décharge des duellistes, que l'ambiance qui alors régnait à Toulouse n'était pas propice aux propos mesurés. Depuis le mois d'avril 1847, la sombre affaire Leotade divisait les esprits, dans la région, avant, si l'on en croit Flaubert (8), de passionner la France.

Le cas échappait, il faut l'avouer, à la banalité de la chronique criminelle en raison de la qualité de l'accusé, frère des écoles chrétiennes.

Le 16 avril 1847, la police découvrait, dans le vieux cimetière de Saint-Aubin, adossé au mur mitoyen du jardin des Frères, le corps de Cécile Combette, sauvagement assassinée après avoir été violée. La veille elle s'était rendue à l'Institut des Frères pour y porter des livres en compagnie de son patron, le relieur Combe, et d'une autre ouvrière. Depuis, elle n'avait pas reparu. Les soupçons se tournèrent vite vers deux Frères de l'Institut : Jubrien et Leotade ; le second seul, devait être traduit devant la Cour d'Assises sous la double inculpation de viol et d'assassinat.

Pour une fois, Me Joly n'eut pas à répondre au réquisitoire du ministère public représenté par le Procureur général d'Oms ; les circonstances avaient voulu que sa vérité fut du côté de la victime, la sage et douce Cécile Combette et que ses refus s'incarnent, non peut-être dans la personne de l'accusé, défendu par Maîtres Gasc et Saint-Gesse, mais dans tout ce qu'il représentait, et dans l'organisation qui le soutenait de façon si suspecte.

Lorsqu'il prit la parole, le 25 février 1848, dix-sept audiences s'étaient déroulées, au cours desquelles, l'auditoire avait eu l'occasion de se convaincre que les mots qu'il prononcerait seraient le levain d'un futur prochain.

Sa plaidoirie n'est qu'un immense cri de révolte contre les jésuites, contre les congrégations, contre « l'exploitation de l'homme par l'homme ». « Un crime affreux a été commis, commence-t-il ; depuis

---

(8) L'Education sentimentale, 2<sup>e</sup> partie, ch. IV.

neuf mois la justice en recherche les auteurs ; cette situation vous cache quelque chose de grave. Aujourd'hui encore, l'égalité ne serait-elle qu'une chimère ? Il faut savoir si, au XIX<sup>e</sup> siècle, la justice sera impuissante. Rencontrera-t-elle des obstacles invincibles ? Eh quoi ! On verra s'organiser un système de corruption, de subornation et de mensonge. Les magistrats seront impuissants à remonter à la source du complot, à déjouer les manœuvres de certains hommes. Ces manœuvres, je les connais ; elles ne sont pas nouvelles ; elles tiennent à l'esprit des corps religieux qui visent une indépendance coupable, qui veulent mettre l'Etat dans l'Eglise. Ces hommes, je les connais ; ils arrivent de haut et de loin ; combattus par les principes de 92, leur doctrine entend les conduire à la domination, puis la domination à la fortune ».

Il ne pourra terminer. Après trois jours d'émeutes, les 22, 23, 24 février, survenues à la suite de l'interdiction d'un banquet dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, la « grande inondation démocratique » selon le mot de Tocqueville, venait de balayer le trône et le Régime de Juillet.

Toulouse en reçoit l'écho par trois dépêches qui arrivent le 25 février et annoncent sans désespérer la constitution d'un nouveau gouvernement sous la direction de Thiers et d'Odilon Barrot, l'abdication du Roi, et enfin la constitution d'un gouvernement provisoire dirigé par Dupont de l'Eure avec Lamartine aux Affaires étrangères. Cruel résumé des ultimes conséquences de dix-huit années d'aveuglement. On connaît l'anecdote rapportée par Ernest Legouvet dans ses savoureux « 60 ans de Souvenir ». Lorsque le Comte Duchatel entra dans le cabinet de l'un de ses attachés, celui-ci, informé des événements, crut, à voir son visage décomposé, que quelque catastrophe politique était arrivée. « La louve est morte » laissa échapper Duchatel dans un souffle. Non que l'excitation du moment lui fit confondre le Régime qu'il servait avec la République Romaine, plus modestement, il rendait compte de l'émoi dans lequel l'avait plongé la lecture de l'ultime périπέtie du feuilleton que publiait alors le « Journal des Débats » : « Les Mystères de Paris », d'Eugène Sue.

Lignère, Maire de Toulouse, put bien convoquer son conseil municipal et publier une proclamation dans laquelle il s'engageait « à veiller au maintien de l'ordre et de la paix publique », il était déjà trop tard. Le pouvoir n'était plus au Capitole, il était là, devant les jurés de la Haute-Garonne, qui frémissaient de ses audaces.

Le Palais de Justice devient le point de rencontre de tous ceux qui à travers la ville vibrent à l'unisson de l'événement. Dès que le message de la victoire parvient dans la salle de la Cour d'Assises, l'audience est suspendue. Joly n'y reparaitra pas, et lorsque les débats purent être repris, Me Rumeau occupait le banc de la partie civile. Une nouvelle fois, les exigences de l'action l'emportaient sur les nécessités du verbe.

Porté par l'enthousiasme populaire, Joly s'en allait quérir entre les mains de la municipalité, le pouvoir que l'émeute lui avait offert et que ne tarderait pas à confirmer une dépêche du ministre de l'Intérieur,

le nommant président de l'administration municipale et départementale suivie d'une autre, lui conférant le titre de commissaire provisoire de la République.

Le soir, le public enfiévré par le Duo de la « Muette de Portci », de E. Auber, que l'on donnait alors au Capitole, « Amour sacré de la Patrie », fit à Joly une immense ovation, et l'orchestre et les chanteurs complices, lui offrirent une des plus belle Marseillaise qu'oreille toulousaine put entendre, suivie des couplets patriotiques de Charles VI :

« Guerre aux tyrans  
« Jamais, jamais, en France,  
« Jamais Anglais ne règnera... »

Mais, l'émeute victorieuse, ses artisans retournaient à leur labeur ; Toulouse ne connut pas, comme Paris ou Lyon, ces tensions périodiques par lesquelles le peuple rappelait à ceux qui lui devaient le pouvoir les obligations qu'ils avaient souscrites. C'est que Joly, mieux que d'autre, sut incarner l'esprit de 48 tout en sachant taire, en tant qu'administrateur, ses préférences d'homme politique et ses humeurs d'avocat.

Le 26 février, après avoir proclamé que le gouvernement de la Nation par elle-même, « la République est le seul gouvernement à la hauteur de la dignité humaine », il prit toutes mesures pour protéger l'Institut des Frères que la veille encore il flétrissait.

Les vaincus d'hier venaient faire acte d'allégeance au nouveau pouvoir pendant que les autorités s'empressaient de prodiguer leurs félicitations à son représentant ; l'armée d'abord, la cour d'appel ensuite, qui par la voix du Président Faydel se disait « heureuse de retrouver dans le Commissaire du Gouvernement l'avocat éminent dont elle aimait à constater les succès », l'Académie des Jeux Floraux dont le Secrétaire Perpétuel crut bon d'affirmer que « les lettres aiment la liberté et la pratiquent et forment, on le sait, la plus ancienne et la plus vaste des républiques », le Clergé, enfin, par l'intermédiaire de Monseigneur d'Astros. Aucune fausse note ne venait troubler le concert unanime de louanges. Les mois à venir se chargeraient de démontrer que l'accord avait été trop subi pour être réfléchi, trop unanimiste en apparence pour n'être pas ambigu en profondeur. Mais pour l'heure, Toulouse pouvait s'abandonner à la joie des festivités organisées pour commémorer l'événement et se donner l'illusion d'enraciner l'avenir en plantant des arbres de la liberté.

En même temps que sa popularité, le pouvoir de Joly grandissait. Responsable non seulement de la Haute-Garonne, mais bientôt du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne, quelques voix conservatrices s'élevaient contre le « Dictateur » auxquelles se mêlaient celles de quelques membres du « Club de la voix du peuple » dirigé par un dangereux démagogue du nom d'Ashima.

Mais dans l'ensemble, ainsi que le révèlent les gazettes de l'époque, il s'acquitta de sa mission avec courage, compétence et « intégrité ». Pour lui marquer sa reconnaissance, la population toulousaine décida d'ouvrir une souscription afin de lui offrir une couronne civique en or.

Face au Grand Rond, installé sur le trône qu'avait déjà occupé Napoléon I<sup>er</sup> en 1808 et le Duc d'Orléans en 1839, il la reçut le 30 avril.

Pendant toute retenue, certains, imperméables à la touchante naïveté du peuple de 48 parlèrent « d'actes de courtoisie », de trahison, des pamphlets et des chansons circulèrent dans les rues. Laissons retourner au silence ces hérauts de la médisance pour donner au Tribunal de l'Histoire le temps d'effectuer son œuvre de réhabilitation.

Aux élections à l'assemblée constituante qui se déroulèrent les 23 et 24 avril, Joly fut littéralement plébiscité ; mais déjà le poids des campagnes commençait à contrebalancer l'ardeur de la ville. Le 10 mai, alors que Joly quittait Toulouse après avoir transmis ses pouvoirs à son confrère Me Laroche, il ne pouvait savoir que son départ, accompagné de celui de Pages, Gatien Arnoult et Bernard Mulé, amorçait le déclin du Parti Républicain et le réveil des conservateurs. Le « Journal de Toulouse » et « La Gazette du Languedoc » n'allaient pas tarder à multiplier les attaques contre un régime que l'opportunité leur avait soufflé de soutenir quelques semaines.

A l'Assemblée où il siège à la Montagne, Joly, dans ses votes, continue de se montrer fidèle aux principes qui l'ont toujours guidé. A mesure que se précisent les périls dont mourra la République, que s'affirment les prétentions du Parti de l'Ordre, son intransigeance se fait colère. Il se prononce contre le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps contre les poursuites dirigées contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, contre les crédits alloués à Rome ; il prend position en faveur du droit au travail et sollicite l'amnistie pour les victimes des Journées de Juin.

Le 22 mai 1849, ulcéré par le soutien qu'apporte le Gouvernement au rétablissement du pouvoir temporel du Pape Pie IX et sa passivité face à la répression de la Révolution hongroise par l'Autriche et la Russie, il parvient à retrouver les accents qui en d'autres temps avaient été ceux de Danton.

Il se lance dans un véritable réquisitoire contre la politique conduite : « Oui ! je veux la guerre ; Oui, je la veux plutôt que l'avilissement de mon pays, plutôt que l'anéantissement de mes libertés, oui, je préfère la guerre, si c'est là une nécessité extrême et qu'il n'y ait pas d'autres moyens de salut, car je me rappelle, à mon tour, l'invasion de 1815, les hommes qui se disent aujourd'hui nationaux, la provoquèrent alors. Oui, je connais ceux qui à l'époque ouvrirent la France à l'étranger et lui indiquèrent le chemin de la Capitale ». L'Assemblée, déjà prête aux pires renoncements jugea préférable de rejeter l'ordre du jour qu'il lui soumettait en tant que membre du Comité des affaires étrangères. Les poisons dont étaient résultées les Journées de Juin, poursuivaient leur œuvre, et lorsque l'Assemblée constituante se sépara pour céder la place à l'Assemblée législative, la France disposait déjà d'un Président, qui sous l'étendard d'un nom avait su se montrer tout autre que ce « crétin que l'on mènera » dont avait parlé Thiers.

« Il faut laisser quelque chose à la Providence » avait dit Lamartine pour justifier l'élection du Président de la République au suffrage uni-

versel. Les décrets de la Providence sont insondables et la boîte à Pandore, après avoir laissé entrevoir une plongée dans l'archéologie impériale, s'apprêtait à lui opposer la perspective d'un retour de la Monarchie. Fragile République, prise entre les inspirations contradictoires d'un Président Bonapartiste et d'une Assemblée Monarchiste.

Signe des temps, la liste modérée de Charles de Rémusat, Gasc, Alexandre Fourtanier, l'emportait le 13 mai 1849 sur la liste démocratique conduite par nos confrères Joly, Lucet et Ledru Rollin.

Battu à Toulouse, Joly put cependant siéger dans cette Assemblée à partir du 19 août 1849, après que Lamartine optant pour le Loiret eut laissé vacant le siège de la Saône-et-Loire.

Les désillusions du moment, loin d'alimenter son amertume, semblait lui rendre plus impérieuse encore la fidélité qu'il s'était juré à l'idéal républicain et que d'autres, plus habiles, délaissaient pour voler au secours d'autres victoires qui les déshonorerait. Tel un roc de liberté, il tenta vainement de s'opposer aux abandons que rien désormais ne paraît en mesure d'endiguer. Il vote contre ces lois de la peur des bien pensants, que furent la loi Falloux et la loi électorale du 31 mai 1850, il s'oppose au gouvernement présidentiel de Louis Napoléon Bonaparte. Au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il est de ceux que leur opposition courageuse définissait comme victime expiatoire du nouveau César.

La France entrait dans le silence et Joly dans l'exil. La vie d'errance qu'il mena de Belgique en Algérie pour enfin retourner à Limoux, gageons qu'elle ne parvint jamais à le détourner de l'espoir ultime de voir à nouveau briller le miroir, un temps éteint, de la liberté sur lequel il ne cessa jamais de fixer son attente.

Veilleur de nuit de la liberté, il meurt le jour même où s'achève l'héroïque et harassante traversée qui va « de la République de 48 à la République de l'avenir », selon le mot de Gambetta.

Tout était désormais consommé, et pour la France, et pour Joly. L'une immortelle, tenait enfin les promesses de 89 et réalisait les espoirs de 48, l'autre pétri d'humaines conditions, quittait la scène sans tapage, consolé d'avoir eu raison.